

## Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire

### NOMBRE DE CONSEILLERS

Effectif légal 86

En exercice 85

Quorum 64

Votants 71

Suffrages exprimés : 71

### DATE DE CONVOCATION

29 novembre 2021

### DATE D’AFFICHAGE

06 décembre 2021

## Séance du 15 décembre 2021

N°211215-56

L'an deux mil vingt et un, le 15 décembre à 18h06, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle cauchoise, sise à Grainville la Teinturière, sous la présidence de Monsieur Jérôme LHEUREUX, Président,

### Etaient présents :

Jean-François ALIGNY, David ANQUETIL, Laurent APPERCELLE, Pascal BAILLET, Pierre BAZIN, Pierre-Luc BILLIEZ, Cathy BONS, André-Pierre BOURDON, Emmanuel BOUST, Luc BRÉANT, Alexandra BUQUET, Jean-François BUREL, Bertrand CARPENTIER, Marie-Hélène CHANGARNIER, Christine CHANGEUX, Jean-Louis CHAUVENSY, Gérard COLIN, Isabelle COMONT, Valérie CORCEL, Martine CORUBLE, Odile COUROYER, Joël DESCHAMPS, Jérôme DOUILLET, Marie-Louise DOULET, Jean-Claude DUBOC, Christophe DUBOSC, Annie DUMENIL, Evelyne DUPUIS, Philippe ETIENNE, Jean-Marie FERMENT, Stéphane FOLLIN, Daniel GEORGES, Nicole GIBOURDEL, Laurent GODEFROY, Benjamin GORGIBUS, Françoise GUILLOT, Patrice HOYÉ, Hervé JOLLY, David LAMBION, Jean-Robert LANCHON, Barbara LANGE, Jacques LEBALLEUR, Antoine LECROQ, Magalie LEGRAS, Daniel LEGROS, Béatrice LEROND, Jérôme LHEUREUX, Sandrine LOSAY-ANNEBIQUE, Sylvain MONNIER, Marc MUSONI, Bruno NAZE, Jean-François OUVRY, Luc POLINSKI, Jean-Paul RENAUX, Marc ROUSSELIN, Eric SIMON, Yves TASSE, Jean-Pierre THÉVENOT, Bruno THUNE, Patrick TRENDIA, Pascal VANIER, Patrick VICTOR, René VIMONT

### Était absent représenté par son suppléant :

Patrice FAUCON est représenté par Jean-Paul BEUVIN

### Etaient absents excusés avec pouvoir :

Lydie BRETTE a donné pouvoir à Benjamin GORGIBUS  
Philippe CABIN a donné pouvoir à Jean-François OUVRY  
Franck FOIRET a donné pouvoir à Jérôme LHEUREUX  
Martine LE PAIH a donné pouvoir à Jean-François OUVRY  
Alain LEPREUX a donné pouvoir à Benjamin GORGIBUS  
Sophie MAUBANC a donné pouvoir à Bruno THUNE  
Valérie MORSALINNE a donné pouvoir à Jean-François ALIGNY

### Absents :

Xavier BATUT, Didier BOULLARD, Philippe CARREIN, Raphaël DISTANTE, Philippe DUFOUR, Gérard FOUCHÉ, Didier GASTON, Rémi HEROUARD, Véronique IZABELLE, Pierre-Yves JEGAT, Pascal LARGILLET, Didier PEULVEY, Maryvonne SCHILD, Daniel SEIGNEUR

Conformément aux articles L.5211-1 et L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur André-Pierre BOURDON a été élu secrétaire de séance.

\*.\*.\*.\*

## **RESSOURCES HUMAINES - Modification des cycles de travail des agents du service des sports et du Lac de Caniel**

N°56

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (ci-après CGCT) et notamment les articles L.5211-1 à L.5211-4,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 20 septembre 2017 relatif aux statuts de la Communauté de Commune de la Côte d'Albâtre, modifié par l'arrêté du 1<sup>er</sup> juillet 2021,

Considérant que pour s'adapter au mieux aux besoins des services, il convient de mettre en place une nouvelle organisation du temps de travail pour les agents relevant du service des sports et du Lac de Caniel,

Considérant qu'il est proposé d'annualiser le temps de travail des agents de la manière suivante :

1) Pour le Lac de Caniel

• Equipe sportive et technique

Quotité de temps de travail : 1 607 heures/an

Sur la base d'un régime de temps de travail de 37.5 heures

○ Droits aux congés annuels : 25 jours

○ RTT : 12 jours

Période	1	2	3	4	5	Moyenne
Semaine	1 à 8	9 à 23	24 à 34	35 à 43	44 à 52	
Volume hebdomadaire	31,5 heures	39 heures	41 heures	39 heures	31,5 heures	37,5 heures

• Equipe Administrative

Quotité de temps de travail : 1 607 heures/an

Sur la base d'un régime de temps de travail de 39 heures

○ Droits aux congés annuels : 25 jours

○ RTT : 21 jours

Période	1	2	3	4	5	Moyenne
Semaine	1 à 8	9 à 23	24 à 34	35 à 43	44 à 52	
Volume hebdomadaire	36 heures	39 heures	43 heures	39 heures	36 heures	39 heures

2) Pour le Service des sports

Quotité de temps de travail : 1 607 heures/an

Sur la base d'un régime de temps de travail de 37.5 heures

○ Droits aux congés annuels : 25 jours

○ RTT : 12 jours

Période	1	2	3	4	5	Moyenne
Semaine	1 à 5	6 à 26	27 à 34	35 à 44	45 à 52	
Volume hebdomadaire	30,5 heures	37,5 heures	44 heures	37,5 heures	31 heures	37,5 heures

Considérant que les cycles sont susceptibles d'évolution au vu des contraintes du service,

Vu l'avis favorable du Comité Technique en date du 17 novembre 2021,

Vu l'avis favorable du bureau élargi en date du 2 décembre 2021,

Pour extrait certifié conforme,  
ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits,



Le Président,

  
Jérôme LHEUREUX

Conformément aux dispositions du Code de Justice administrative, le Tribunal Administratif de Rouen, s/s 53 Avenue Gustave Flaubert à ROUEN (78000), peut-être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant le délai de deux mois commençant à courir à compter de sa notification ou de sa publication. Dans le même délai, un recours gracieux peut-être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

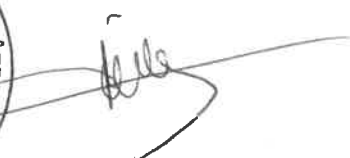
- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale,
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant le délai de 2 mois.

Certifié exécutoire par le  
PRÉSIDENT, compte tenu de  
la Réception en Sous-Préfecture

le 24 décembre 2021



Par délégation du Président  
Le Directeur Général des Services

  
Delphine Roquigny

Accusé de réception en préfecture  
076-200069839-20211215-211215-55-DE  
Date de télétransmission : 24/12/2021  
Date de réception préfecture : 24/12/2021



Le Directeur Général des Services  
Le Ministre de l'Agriculture et de la Pêche

Le Directeur Général des Services  
Le Ministre de l'Agriculture et de la Pêche